

Le Comité régional,

Ayant examiné le quatorzième rapport annuel du Directeur régional portant sur les activités de l'OMS dans la Région du Pacifique occidental pendant la période du 1er juillet 1963 au 30 juin 1964,

1. NOTE avec satisfaction les progrès accomplis pendant cette période;
2. FELICITE le Directeur régional pour la tâche accomplie et pour la préparation d'un rapport aussi complet.